



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-19-0560 du 01/03/2019

Délégation de signature du 1^{er} mars 2019

DELEGATION DE SIGNATURE – DIRECTION DES GRANDES ENTREPRISES – POSTE COMPTABLE

Direction des grandes entreprises

RÉSUMÉ

Délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal pour le poste comptable.

DOCUMENTS À ABROGER

Délégation de signature BOFIP-RHO-18-0779 du 03/09/2018

L'administratrice générale des finances publiques, chargée de la direction des grandes entreprises ;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 218 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Monsieur Lionel TESTEVIDE, administrateur des finances publiques, comptable public secondaire, à l'effet :

1° de prendre, en mon absence ou en celle du directeur assistant :

- toute décision concernant la juridiction contentieuse dans les limites fixées pour ma propre compétence ;
- toute décision concernant la juridiction gracieuse dans la limite de 200 000 euros par cote, exercice ou affaire ;

2° de statuer sur les contestations relatives au recouvrement prévues par les articles L.281 et L.283 du livre des procédures fiscales, dans les limites fixées pour ma propre compétence ;

3° de prendre des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction portant uniquement sur des majorations de recouvrement dans la limite de 200 000 euros par cote, exercice ou affaire ;

4° de signer les documents d'exécution comptable relatifs aux décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant.

Article 2

Délégation de signature est donnée à Madame Corinne BUTTERLIN, administratrice des finances publiques adjointe, adjointe du comptable public secondaire, à l'effet :

1° de statuer sur les contestations relatives au recouvrement prévues par les articles L.281 et L.283 du livre des procédures fiscales, dans les limites fixées pour ma propre compétence ;

2° de prendre des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction portant uniquement sur des majorations de recouvrement dans la limite de 200 000 euros par cote, exercice ou affaire ;

3° de signer les documents d'exécution comptable relatifs aux décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant.

Article 3

Délégation de signature est donnée à Madame Françoise AL JADIR, inspectrice divisionnaire des finances publiques, responsable du pôle recouvrement forcé, à l'effet :

1° de statuer sur les contestations relatives au recouvrement prévues par les articles L.281 et L.283 du livre des procédures fiscales, dans la limite de 30 millions d'euros par cote, exercice ou affaire ;

2° de prendre des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction portant uniquement sur des majorations de recouvrement dans la limite de 60 000 euros par cote, exercice ou affaire ;

3° de signer les documents d'exécution comptable relatifs aux décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant.

Article 4

Délégation de signature est donnée aux inspecteurs et contrôleurs des finances publiques du poste comptable dont les noms figurent au tableau ci-dessous, à l'effet :

1° de prendre des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction portant uniquement sur des pénalités de recouvrement et dans la limite des montants figurant au tableau ci-dessous.

2° de signer les documents d'exécution comptable relatifs aux décisions gracieuses de leur compétence.

Montants limités par cote, exercice ou affaire		
Nom	Grade	Montant
Mme Aurélia BAUMENT	Inspectrice des finances publiques	15 000 €
Mme Sylvie BORNET	Inspectrice des finances publiques	15 000 €
M. Pierre-Yves BUSSON	Inspecteur des finances publiques	15 000 €
Mme Fabienne COUTAREL	Inspectrice des finances publiques	15 000 €
Mme Barbara DUGUE	Inspectrice des finances publiques	15 000 €
M. Philippe MILLIEN	Inspecteur des finances publiques	15 000 €
Mme Lise REYNAUD	Inspectrice des finances publiques	15 000 €
M. Frantz STROBBE	Inspecteur des finances publiques	15 000 €
M. Erwan BERTIN	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
Mme Fabienne BLAVIER	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
Mme Annie JOURNO	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
M. Sami KAROUI	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
M. Séraphin KISSITA	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
Mme Isabelle KUPEZAK	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
M. Julien SAVARY	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
Mme Evelyne SAVY	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
M. Joël DELTA	Agent des finances publiques	2 000 €
M. Aldrick GANDOUIN	Agent des finances publiques	2 000 €
Mme Amandine JEUX	Agente des finances publiques	2 000 €
M. Thomas LECRECQ	Agent des finances publiques	2 000 €

Article 5

Délégation de signature est donnée aux inspecteurs et contrôleurs des finances publiques du poste comptable dont les noms figurent au tableau ci-dessous, à l'effet de signer, sans limitation de montant, les documents d'exécution comptable relatifs aux décisions contentieuses et gracieuses prises par les agents affectés dans les services de direction et par les directions extérieures.

Nom	Grade
M. Philippe MILLIEN	Inspecteur des finances publiques
M. Frantz STROBBE	Inspecteur des finances publiques
M. Erwan BERTIN	Contrôleur des finances publiques
Mme Fabienne BLAVIER	Contrôleuse des finances publiques
Mme Annie JOURNO	Contrôleuse des finances publiques
M. Sami KAROUÏ	Contrôleur des finances publiques
M. Séraphin KISSITA	Contrôleur des finances publiques
Mme Isabelle KUPEZAK	Contrôleuse des finances publiques
M. Julien SAVARY	Contrôleur des finances publiques
Mme Evelyne SAVY	Contrôleuse des finances publiques
M. Joël DELTA	Agent des finances publiques
M. Aldrick GANDOUIN	Agent des finances publiques
Mme Amandine JEUX	Agente des finances publiques
M. Thomas LECRECQ	Agent des finances publiques
M. Marc-Anthony MARCHAND	Agent des finances publiques

Article 6

La présente délégation sera publiée au bulletin officiel des Finances publiques, section ressources humaines et organisation.

L'ADMINISTRATRICE GÉNÉRALE DES FINANCES
PUBLIQUES,

MAXIME GAUTHIER

BOFiP
Direction générale des Finances publiques

Directeur de publication : Bruno Parent

ISSN 2268-0756